



# Confédération paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne  
et la défense de ses travailleurs

Membre de la Coordination européenne Via Campesina et de la Via Campesina

Monsieur Stéphane Travert  
Ministre de l'agriculture et de l'alimentation

Bagnolet, le 6 juillet 2018

## Lettre ouverte

**Notification PAC 2019 : pour un paiement redistributif de 100 euros/ha et un transfert supplémentaire au profit des mesures agro-environnementales et climatiques, des aides à l'agriculture biologique et de l'indemnité compensatoire de handicap naturel**

Monsieur le Ministre,

Les paysans et les paysannes font face à une situation économique difficile sur leur ferme, avec un gouvernement qui ne respecte pas ses engagements sur la mise en œuvre de la politique agricole. Les crises s'enchaînent, les prix ne sont pas rémunérateurs et les marchés volatiles, les aides PAC se délitent.

Un des objectifs de la Politique agricole commune (PAC) est d'assurer un niveau de vie équitable aux populations agricoles par un relèvement du revenu des paysans. Cet objectif n'est pas atteint puisque le revenu des paysans se dégrade davantage année après année, réforme après réforme. Il est nécessaire que la PAC évolue, de façon urgente, dans le sens de la garantie d'un revenu pour les paysans.

Les paysans et les paysannes disparaissent, les fermes s'agrandissent avec un impact négatif sur l'emploi, la création de valeur ajoutée et sur l'environnement. Les citoyens et citoyennes demandent la transition des systèmes de production pour une agriculture vivante sur tous les territoires, productrice de produits de qualité et respectueuse du climat et de l'environnement. Pour légitimer les idées de la PAC, il est temps d'écouter la volonté de vos paysan.ne.s et citoyen.ne.s.

**La France devra notifier, avant le 1<sup>er</sup> août 2018, les modifications qu'elle souhaite pour l'application française de la PAC à partir de 2019. Le gouvernement doit montrer sa détermination à soutenir l'emploi agricole et à la transition des systèmes, de prendre la mesure de la situation des paysannes et paysans en faisant un geste fort en leur faveur !**

La PAC 2015-2020 a mis en place une nouvelle mesure intéressante pour la prise en compte de l'emploi : le paiement redistributif (majoration des aides sur les 52 premiers hectares). Celui-ci constitue un soutien notable pour les petites et moyennes fermes, et atteint son plein effet pour les fermes au plus près de 52 hectares par actif. Parmi ces fermes, on retrouve beaucoup de fermes d'élevage, notamment laitières, particulièrement pourvoyeuses d'emploi et de dynamique des territoires. Les fermes bénéficiant de cette aide sont celles qui ont moins de 100 ha par actif paysan (transparence GAEC), ce qui correspond à plus de 8 fermes sur 10. Sachant que 50% des aides vont à 20% des fermes, il serait logique de rééquilibrer cette situation en prélevant sur ces 20% des fermes mieux dotées pour les répartir aux 80% des fermes restantes. Pour avoir un effet de rééquilibrage, il convient que le montant du paiement redistributif soit significatif et pas seulement symbolique. La France s'est

engagée à ce que ce paiement atteigne 25 €/ha en 2015, 50 €/ha en 2016, 75 €/ha en 2017 et 100 €/ha en 2018. **Pourtant, face aux lobbies, le gouvernement a décidé de maintenir 50 €/ha en 2017 et 2018 au lieu de 75 €/ha et 100 €/ha. Il est indispensable que le ministère tienne ses engagements pour 2018, avec l'instauration d'un montant de 100 €/ha.** Cette décision impliquerait une augmentation de 2600 euros des aides pour une ferme de 52 ha, une augmentation de 5200 euros des aides pour une ferme de 104 ha dans un GAEC avec deux associés.

Les régions n'ont pas les financements nécessaires pour accompagner la transition agricole attendue par les citoyens. Plusieurs centaines de millions d'euros manquent pour financer l'aide à la conversion et au maintien de l'agriculture biologique, alors que le gouvernement affiche une volonté d'atteindre 15% des surfaces en bio en 2022 et 20% en restauration collective. Il en est de même des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), dont les mesures systèmes sont également un vrai levier de transition agricole. L'argent manque également pour financer l'indemnité de handicap naturel (ICHN) et ce manque sera exacerbé par la mise en place du nouveau zonage ICHN.

La cavalerie budgétaire, qui consisterait à consommer par anticipation les budgets de la période suivante, n'est pas une posture responsable alors que l'outil pour faire face à cette situation existe : **le transfert entre piliers. L'augmentation significative du transfert des aides 1<sup>er</sup> pilier vers le 2<sup>nd</sup> pilier au profit des MAEC, des aides à l'agriculture biologique et de l'ICHN offre une réponse aux enjeux environnementaux et territoriaux de l'agriculture.** Le ministère peut transférer encore 7.5% (1% correspondant à environ 75 millions d'euros par an) de budget supplémentaire du 1<sup>er</sup> vers le 2<sup>nd</sup> pilier. Cet argent est financé à 100% par l'Europe et ne nécessite pas de cofinancement par l'Etat, les régions, ou d'autres acteurs. **Nous demandons au gouvernement d'être ambitieux et de transférer au moins 6% supplémentaires : 3% pour financer l'ICHN et 3% pour les aides à l'agriculture biologique et les MAEC.** L'effet de ce prélèvement sur les aides du premier pilier sera compensé par la mise en œuvre du paiement redistributif à 100 euros/ha sur les 52 premiers ha.

Nous nous tenons à votre disposition pour échanger sur cette échéance très importante pour l'avenir de l'activité des paysannes et des paysans et attendons que vous preniez les décisions qui s'imposent.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de nos respectueuses salutations.



Laurent Pinatel

Porte-parole de la Confédération paysanne